



Villiers-sur-Marne

Services Techniques
et Développement
Urbain
Pôle développement
Urbain

Ref : AF/SB/MB
Affaire suivie par :
Morgane BOULON
01-49-41-30-52/15

Monsieur REVELLAT
33 rue des Perroquets
94350 Villiers-sur-Marne

Villiers-sur-Marne, le 23 FEV. 2017

Objet : demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Monsieur,

Depuis le printemps 2015, de nombreux riverains nous ont interpellés concernant des dégâts sur leurs propriétés qui auraient pu être liés aux mouvements de terrains consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Suite à de nombreux témoignages, j'ai saisi, en mai 2016, les services de la Préfecture afin de faire reconnaître l'état de catastrophe naturelle suite à cette sécheresse, pour la période allant d'avril à décembre 2015.

C'est donc avec regret que je dois vous annoncer que notre demande a été rejetée par arrêté du Ministère de l'Intérieur du 20 décembre 2016, paru au Journal Officiel du 12 février 2017, pour la période avril 2015 - décembre 2015.

Cependant, j'ai saisi les services de la Préfecture pour deux périodes et nous attendons donc une nouvelle réponse ministérielle pour la période allant de janvier 2016 à mai 2016.

Mes services restent à votre disposition afin de vous apporter toute l'aide que vous jugeriez utile.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma parfaite considération.

Hôtel de Ville - 94355
Villiers-sur-Marne cedex
Tél. : 01 49 41 30 00
Fax : 01 49 41 31 99

Prière de libeller votre
courrier à l'adresse de
Monsieur le Député-Maire

Pour le Député-Maire,
Le Maire-Adjoint délégué
A l'Aménagement du Territoire,
Jean-Claude CRETTE

